

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL_20250924_02

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**24****25**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER
Denis ROULAND – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM – Thierno DIALLO – Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA – David PELON – Françoise HAFFRAY
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

-

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

25 septembre 2025

Et que la convocation
avait été faite le

17 septembre 2025

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC
– Alain DESMARS

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Le monument aux morts de notre commune est bien plus qu'un ouvrage de pierre : il est un témoin de notre histoire collective, un lieu de recueillement, de transmission et de reconnaissance envers celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Il est apparu que certains noms de soldats tombés au champ d'honneur durant la Première Guerre Mondiale avaient été jusqu'à présent oubliés et n'ont pas été inscrits sur notre monument aux morts. Ces hommes, pourtant morts pour la France et liés à notre commune par leur naissance, leur résidence ou leur histoire familiale, méritent eux aussi d'être honorés comme leurs frères d'armes.

Cette omission représente une injustice historique. Il est de notre devoir, en tant que représentants de la commune, de veiller à ce que ce lieu de mémoire soit le plus complet et le plus juste possible.

L'histoire nous enseigne l'importance de la mémoire collective. Chaque nom gravé sur ce monument représente un sacrifice, une vie donnée pour la France. Omettre un nom, c'est effacer un morceau de notre histoire locale, c'est priver ces soldats et leurs familles de la reconnaissance qui leur est due.

Après un travail en partenariat avec le groupe mémoire de l'ATLC (association trignacaise pour la lecture et la culture), de recherches approfondies aux archives départementales, dans les registres d'état-civil de la commune et sur les sites officiels des anciens combattants menées avec l'association locale du Patrimoine, l'ajout de ces noms va permettre d'honorer la mémoire de chacun et de garantir que personne ne soit oubliée. C'est une démarche importante pour la cohésion sociale, pour la reconnaissance de la souffrance et du sacrifice, et pour transmettre aux générations futures le message de paix et de solidarité.

De nouvelles plaques seront nécessaires pour apposer les noms de personnes décédées lors du conflit 1914-1918. La liste des noms proposés est la suivante :

Nom	Prénoms	Date du Décès	Lieu Décès
BELLAMY	Jean Marie	22/01/1918	Trignac
BERCEGEAY	Jean Marie	24/08/1916	Trignac
BIGOT	Pierre Léon	25/08/1917	Joinville
BIRON	Armand Alexandre	26/09/1915	Vitry le François
BOURBON	Jean Marie	25/11/1914	Sedan
GUIMARD	Jean Marie	04/08/1916	Thiaumont
HOUSSAYE	Jean Julien Marie	28/10/1942	Trignac les Grands Champs
JUIN	Armand Théophile	05/06/1916	Sainte Meneshould
OILLIC	Jean Marie	14/12/1914	Saint Jean du Gard
PLANCON	Théodore Félix Joseph	14/02/1915	Lesménils
TANNEAU	Henri Jacques	13/10/1916	Saint Nazaire
XEAU	Eugène Joseph	17/01/1919	Saint Nazaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 15 septembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 DECIDE**

Article 1 : d'autoriser l'inscription des noms des victimes Mortes pour la France lors du conflit de 1914-1918 sur de nouvelles plaques commémoratives.

Article 2 : de dire que la dépense est prévue au budget de la commune Chapitre 21- immobilisations corporelles

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le 1^{er} Vice-Préfet le :
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Retour en Mairie le :
Publié le :
ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_02-DE

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_02-DE